

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

**JUIN 2005**

Vol. 6, n° 6

■ LA SEMAINE DE TRAVAIL : QU'EN RESTE-T-IL?

■ LE CANADA PAR RAPPORT AU G8



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## À votre service...

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4628; courriel : [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

### Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1800 263-1136. Les normes de services à la clientèle sont aussi publiées sur [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

### L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2005. ISSN : 1492-4978.

Prix : 6 \$CAN l'exemplaire, 52 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. L'utilisation de ce produit est limitée au détenteur de licence. Le produit ne peut être reproduit ou transmis à des personnes ou organisations à l'extérieur de l'organisme du détenteur de licence.

Des droits raisonnables d'utilisation du contenu de ce produit sont accordés seulement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements extraits. Cette documentation doit servir à des fins non commerciales seulement. Si c'est le cas, la source doit être citée comme suit : Source (ou *Adapté de*, s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, les utilisateurs doivent obtenir la permission écrite des Services d'octroi de licences, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

# Faits saillants

*Dans ce numéro*

## ■ La semaine de travail : qu'en reste-t-il?

- En général, les variations de l'emploi se reflètent assez fidèlement dans celles des heures travaillées. Mais récemment, la croissance de l'emploi a été beaucoup plus rapide que celle des heures. Un tel écart est sans précédent. Cela a donné lieu à une diminution des heures moyennes par travailleur équivalant à deux semaines de travail annuellement.
- Un examen plus approfondi a révélé que plus de la moitié de la baisse de la semaine de travail moyenne était attribuable à la méthodologie de l'Enquête sur la population active.
- Une fois ajustées, les données sur les heures travaillées indiquent elles aussi une diminution; cependant, la baisse équivaut annuellement à une semaine en moyenne par employé au lieu de deux.
- Les deux tiers de la baisse des heures ajustées proviennent d'un accroissement des heures de congés autres que fériés. La propension accrue à travailler à temps partiel explique, quant à elle, 20 % de la baisse.

## ■ Le Canada par rapport au G8

- Les pays membres du Groupe des Huit (G8) sont parmi les plus puissants au monde à l'échelle économique, représentant 13 % de la population de la planète mais 46 % de l'économie mondiale. Leur PIB moyen par habitant s'élevait à 29 700 \$ US en 2004, contre 5 400 \$ dans les pays hors G8.
- La valeur du commerce d'exportation réalisé au Canada s'élevait à 322 milliards de \$ US en 2004, résultant en un excédent commercial record (46 milliards de \$ US) et représentant 32 % du PIB. En outre, le Canada a enregistré la plus forte croissance (252 %) du commerce d'exportation à l'échelle du G8 durant la décennie écoulée.
- Dans l'ensemble, le Canada affiche un des meilleurs taux d'emploi (73,3 %) des 25-64 ans, se classant troisième parmi les pays du G8, et le taux d'emploi des femmes canadiennes (68,5 %) est le plus élevé au sein du G8.
- En 2002, 43 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans détenaient un diplôme d'études collégiales ou universitaires, soit la proportion la plus élevée à l'échelle du G8.

*Perspective*

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu  
de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).**

Nous vous offrons encore plus!  
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 100,80 \$ (taxes en sus)  
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 132,30 \$ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*



ENVOYEZ À

Statistique Canada  
Gestion de la circulation  
120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0T6



TÉLÉPHONE

1 800 267-6677

Mentionnez PF025084



TÉLÉCOPIEUR

1 877 287-4369  
(613) 951-0581



COURRIEL

order@statcan.ca

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

Veillez débiter mon compte :

MasterCard  VISA  American Express

N° de carte \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) \_\_\_\_\_

Paiement inclus \_\_\_\_\_ \$

N° du bon de commande \_\_\_\_\_

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	63,00		
2 ans	100,80		
3 ans	132,30		

Total			
TPS (7 %)			
TVP en vigueur			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.-L.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
<b>Total général</b>			

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

\*Frais de port : aucuns frais pour les envois au Canada. À l'extérieur du Canada, veuillez ajouter les frais de port comme indiqué. Les clients canadiens ajoutent soit la TPS de 7% et la TVP en vigueur, soit la TVH (TPS numéro R121491807). Les clients de l'étranger paient en dollars canadiens tirés sur une banque canadienne ou en dollars US tirés sur une banque américaine selon le taux de change quotidien en vigueur. Les ministères du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI \_\_\_\_\_ et leur code de référence RI \_\_\_\_\_

Vos renseignements personnels sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Statistique Canada utilisera les renseignements qui vous concernent seulement pour effectuer la présente transaction, livrer votre(s) produit(s), annoncer les mises à jour de ces produits et gérer votre compte. Nous pourrions de temps à autre vous informer au sujet d'autres produits et services de Statistique Canada ou vous demander de participer à nos études de marché.

Si vous ne voulez pas qu'on communique avec vous de nouveau pour des promotions  ou des études de marché , cochez la case correspondante.

BON DE COMMANDE



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

# La semaine de travail : qu'en reste-t-il?

Diane Galarneau, Jean-Pierre Maynard et Jin Lee

Lorsque l'emploi augmente, on s'attend normalement à ce que cela se reflète aussi dans les heures travaillées. De 1976 à 2000, les variations de l'emploi se sont en effet reflétées assez fidèlement dans celles des heures. À partir de 2000 cependant, ce lien s'est fortement atténué (graphique A). De 2000 à 2004, l'emploi s'est accru de 8,1 % comparativement à seulement 4,3 % pour l'ensemble des heures travaillées. Un tel écart est sans précédent. La forte croissance de l'emploi était surprenante alors que celle plus modeste des heures semblait aller de pair avec le ralentissement de la croissance économique du pays et la stagnation de l'emploi chez nos voisins du Sud. Ce contraste a amené certains économistes à douter de la performance exceptionnelle du Canada au chapitre de l'emploi au cours des dernières années (BRC, 2004).

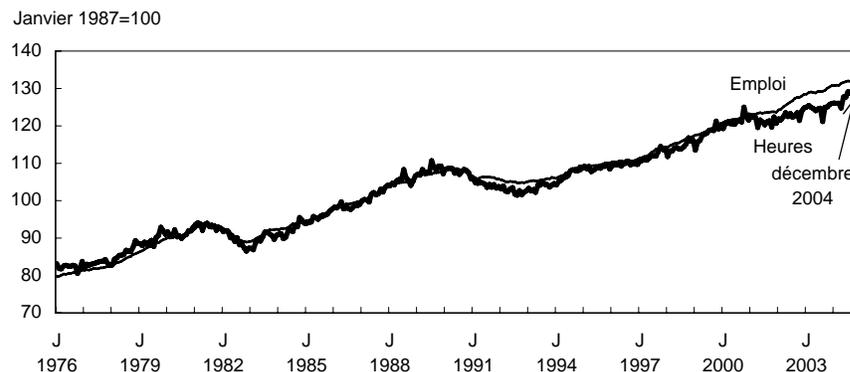
Si l'emploi augmente plus rapidement que les heures, c'est que les heures moyennes par travailleur diminuent. Selon l'Enquête sur la population active (EPA), les heures hebdomadaires moyennes effectivement travaillées ont en effet fléchi pendant trois années consécutives, soit en 2001, 2002 et 2003, avant de s'accroître légèrement en 2004. La baisse de 2000 à 2003 a touché l'ensemble des provinces et des groupes de population. Selon l'EPA, cette baisse s'élèverait en moyenne à 1,4 heure par semaine par salarié (tableau 1). Annuellement, cela représente une réduction d'environ deux semaines de travail.

De nombreux facteurs peuvent influencer sur les heures travaillées. Certains sont de nature structurelle ou conjoncturelle comme le vieillissement de la population, les changements dans la structure industrielle, le cycle économique, les catastrophes naturelles, les modifications législatives ou les préférences personnelles. D'autres découlent du cadre conceptuel de l'enquête, lequel doit être réexaminé périodiquement afin de déterminer s'il mesure adéquatement ce qu'il est censé mesurer. Le but du présent article est donc de quantifier la contribution de ces divers facteurs au déclin des heures travaillées.

## Décomposition des heures effectives

L'EPA permet de recueillir de l'information à la fois sur les heures habituelles et sur les heures effectives de travail. La baisse des heures moyennes concerne principalement les heures effectivement travaillées.

**Graphique A Le lien entre l'emploi et les heures travaillées s'atténue.**



Source : Enquête sur la population active, 1976 à 2004

Diane Galarneau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, et on peut la joindre au (613) 951-4626. Jean-Pierre Maynard et Jin Lee sont au service de la Division des études et de l'analyse microéconomiques, et on peut les joindre au (613) 951-3654 ou (613) 951-1174, respectivement. On peut aussi joindre ces auteurs à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).

**Tableau 1 Composantes des heures effectives de travail par semaine des employés<sup>1</sup>**

	2000	2001	2002	2003	2004	2000 à 2003	
						Changement	Contribution au changement
							%
<b>Avant ajustement</b>							
Heures habituelles	35,7	35,7	35,5	35,5	35,5	-0,3	20,6
Heures supplémentaires	1,7	1,7	1,8	1,7	1,7	0,0	-2,9
Heures de congés	3,6	4,3	4,4	4,8	4,6	1,1	82,3
Heures effectives moyennes calculées <sup>2</sup>	33,8	33,1	33,0	32,4	32,6	-1,4	100,0
<b>Après ajustement</b>							
Heures habituelles	35,7	35,7	35,5	35,5	35,5	-0,3	38,5
Heures supplémentaires	1,7	1,7	1,8	1,7	1,7	0,0	-5,4
Heures de congés ajustées	3,4	3,8	3,8	3,9	3,8	0,5	66,9
Heures effectives ajustées	34,0	33,6	33,5	33,2	33,3	-0,7	100,0
Heures effectives moyennes de l'EPA <sup>2</sup>	33,7	33,0	32,9	32,3	32,5	-1,4	...

Source : Enquête sur la population active, 2000 à 2004

1 Seuls les congés de plus d'une semaine sont déclarés par les travailleurs autonomes. Les congés déclarés dans ce tableau représentent les congés d'une partie de la semaine et ceux d'une semaine et plus.

2 La moyenne des heures effectives calculées par l'identité est légèrement différente de la moyenne tirée de l'EPA. Un écart d'un dixième de point de pourcentage sépare les deux valeurs, mais il n'est pas significatif au niveau de 5 %. Un tel écart peut être attribuable à des erreurs lors des processus d'enquête.

Les heures effectivement consacrées au travail varient davantage en courte période (graphique B). Par définition, les heures effectives correspondent à la somme des heures habituelles et supplémentaires (rémunérées ou non), desquelles on retranche les heures d'absence pour toute raison (par exemple, maladie, vacances, obligations personnelles ou familiales). Pour une définition des heures, voir *Définitions et semaine de référence*. Cela revient à l'identité suivante :

$$\overline{H_e} = \overline{H_h} + \overline{H_s} - \overline{H_c}$$

où

$\overline{H_e}$  : moyenne des heures effectives

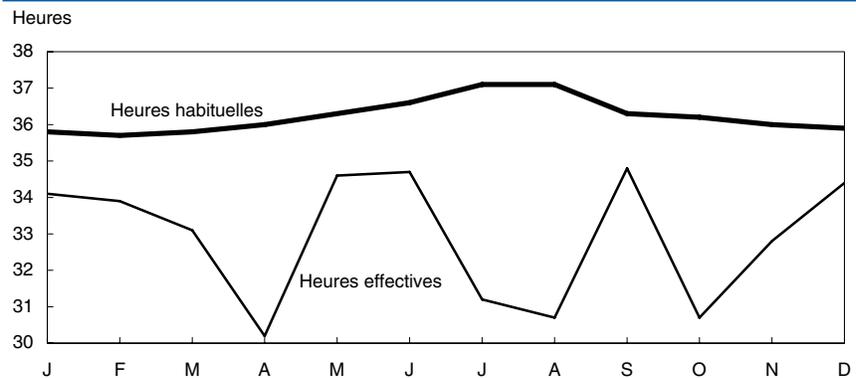
$\overline{H_h}$  : moyenne des heures habituelles

$\overline{H_s}$  : moyenne des heures supplémentaires

$\overline{H_c}$  : moyenne des heures de congés

En revanche, les heures habituelles de travail sont généralement plus stables puisqu'elles reflètent les horaires de travail réguliers. Leurs variations traduisent des changements plus ou moins permanents des horaires hebdomadaires de travail.

**Graphique B Les heures habituelles de travail sont plus stables que les heures effectives.**



Source : Enquête sur la population active, 2003

## Définitions et semaine de référence

### Heures habituelles et effectives

Les heures habituelles d'un employé correspondent à ses heures régulières ou définies par contrat, exclusion faite des heures supplémentaires<sup>1</sup>. Le nombre d'heures effectivement travaillées correspond aux heures que le répondant a consacrées au travail durant une semaine de référence (incluant les heures supplémentaires rémunérées ou non). Par définition, le concept des heures effectivement travaillées exclut les heures perdues en raison de vacances, jours fériés, maladie ou pour toute autre raison<sup>2</sup>.

### Semaine de référence de l'EPA

Deux types d'absence sont susceptibles de biaiser l'estimation des heures effectivement travaillées : les jours fériés et les vacances propres à certaines industries (comme celles de la construction au Québec) ou celles qui sont liées à certaines périodes de l'année (comme le congé scolaire du mois de mars). Au Canada, il existe 13 jours fériés reconnus par les administrations provinciales ou fédérale (tableau ci-dessous). Les employeurs sont tenus d'accorder ces congés à leurs employés ou bien de les rémunérer moyennant une prime.

Plusieurs de ces congés ont lieu systématiquement en dehors des semaines de référence de l'enquête : le jour de l'An, la fête de la Reine (ou la Journée nationale des patriotes, qui a remplacé, depuis novembre 2002, la fête de Dollard au Québec), la fête du Canada, la fête du Travail et le jour de Noël. Ces congés touchent une portion considérable de travailleurs, et puisqu'ils sont fériés dans la plupart des provinces, ou du moins dans les plus peuplées, leur effet est donc important. Mais étant donné qu'ils ne sont pas saisis par l'enquête, ils ne se reflètent pas non plus dans les heures d'absence. Les heures effectives de la semaine de référence pour les mois au cours desquels ont lieu ces congés ne comportent pas de biais liés à la semaine de référence. Mais ces semaines de référence ne sont pas représentatives de leur mois. En fait, les heures effectives pour ces mois seront surestimées.

L'Action de grâces et le jour du Souvenir sont habituellement saisis par l'EPA (tableau page suivante). Lorsqu'ils le sont, les heures de la semaine de référence sont moindres. Mais comme la semaine de référence représente le mois, la moyenne du mois sera sous-estimée.

Le congé de Pâques est capté par l'EPA de façon sporadique. Lorsqu'il est saisi, il n'a pas toujours le même effet. Ce congé a une plus grande incidence lorsque la semaine de référence comprend le Vendredi saint, qui est férié pour la plupart des provinces. Au Québec, l'employeur peut décider d'accorder le Vendredi saint ou le lundi de Pâques en congé. Le lundi de Pâques est un congé pour une forte proportion des employés du secteur public. Ainsi, en 2003, 48 % des employés ont déclaré des heures perdues puisque le Vendredi saint survenait durant la semaine de référence, contre 27 % en 2004, lorsque celle-ci incluait le lundi de Pâques.

Certains jours fériés à date fixe comme le jour de Noël et le jour de l'An coïncident certaines années avec une fin de semaine. Ces congés doivent donc être reportés au lundi suivant. Cependant, le jour du Souvenir fait exception. Une forte proportion des travailleurs n'ont pas la possibilité de reprendre ce congé le lundi suivant quand il survient durant la fin de semaine. En outre, lorsque ce congé à date fixe tombe le samedi de la semaine de référence, les heures perdues des employés qui ont droit de reporter ce congé au lundi suivant ne seront pas saisies par l'enquête. Ce congé a donc des répercussions plus limitées certaines années (David, 1989), comme ce fut le cas en 1989, 1990, 1995, 2000 et 2001.

D'autres congés touchent seulement certaines localités ou provinces, ou encore certains groupes religieux. Qu'ils soient captés ou non aura donc un effet plus limité sur les heures travaillées à l'échelle nationale.

Lorsque les moyennes annuelles des heures effectivement travaillées sont comparées entre les années, les heures peuvent sembler augmenter ou diminuer, reflétant souvent la présence ou l'absence des jours fériés durant les 12 semaines de référence.

## Congés fériés reconnus par les juridictions provinciales et fédérale

		Juridictions										
		Fédérale	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
1 <sup>er</sup> janvier	Nouvel An	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Février	Family Day										✓	✓
Mars ou avril	Vendredi saint	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	lundi de Pâques	✓					✓					
Mai	fête de la Reine (patriotes)	✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓
24 juin	St-Jean-Baptiste						✓					
1 <sup>er</sup> juillet	fête du Canada	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Août	jour férié provincial		✓			✓		✓		✓	✓	✓
Septembre	fête du Travail	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Octobre	Action de grâces	✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓
Novembre	jour du Souvenir	✓		✓	✓				✓	✓	✓	✓
25 décembre	Noël	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
26 décembre	lendemain de Noël	✓						✓				

**Définitions et semaine de référence (fin)**

**Autres effets importants**

En 2000, aux fins de l'EPA, on a mis en œuvre un nouveau système d'interview assistée par ordinateur qui permet à un intervieweur de saisir électroniquement les informations fournies par les répondants. Ce système diminue les erreurs de transcription en plus de faciliter la tâche des intervieweurs. Il rappelle même aux répondants tout jour férié durant la semaine de référence. Ce système semble efficace puisque depuis sa mise en place, les jours fériés ont été déclarés plus systématiquement<sup>3</sup>. Depuis 2001, la proportion de travailleurs déclarant des heures perdues en raison de l'Action de grâces est systématiquement plus élevée que durant la fin des années 1990. Par exemple, de 1997 à 2000 entre 38 % et 40 % des salariés déclaraient des heures perdues en raison de ce congé, contre de 47 % à 49 % maintenant. Une forte part de cet accroissement est probablement liée à la mise en œuvre du nouveau système, mais on ne peut écarter complètement l'hypothèse qu'une partie de cette hausse soit attribuable à des facteurs liés au cycle économique. En période de plus forte croissance (comme c'était le cas en 1999), certains travailleurs ne prennent peut-être pas leur journée de congé férié en raison d'un fardeau de travail plus lourd. En période de croissance moins forte (comme en 2003), plus d'employés peuvent se prévaloir de leur journée de congé.

**Principaux congés<sup>1</sup> saisis par l'EPA**

	Pâques	Vacances des employés de la construction au Québec	Action de grâces	Jour du Souvenir
1987	vendredi	✓	✓	✓
1988			✓	✓
1989				samedi
1990	lundi	✓		dimanche
1991		✓	✓	✓
1992	vendredi	✓	✓	✓
1993	lundi		✓	✓
1994			✓	✓
1995	vendredi		✓	samedi
1996		✓	✓	✓
1997		✓	✓	✓
1998	lundi	✓	✓	✓
1999			✓	✓
2000			✓ <sup>2</sup>	samedi
2001	lundi	✓	✓	dimanche
2002		✓	✓	✓
2003	vendredi	✓	✓	✓
2004	lundi		✓	✓

<sup>1</sup> Il existe également le « Family Day » en Alberta et la semaine de relâche scolaire du printemps, qui est captée systématiquement dans certaines provinces mais jamais dans d'autres.

<sup>2</sup> En 2000, le système d'interview assistée par ordinateur était nouveau, de sorte que les messages rappelant aux répondants les congés de l'Action de grâces et du jour du Souvenir n'ont pas fonctionné. Les heures perdues en raison de ces congés ont donc été fortement sous-estimées par l'EPA au cours de cette année.

Certains congés de vacances à date fixe ont également des effets importants. Par exemple, les vacances des employés de la construction au Québec ont lieu chaque année durant les deux dernières semaines complètes de juillet. Ces vacances sont captées de façon sporadique par l'EPA. Elles l'étaient notamment en 2003, mais pas en 2000. Cela constituait d'ailleurs un autre élément expliquant les heures plus faibles en 2003. La relâche scolaire du printemps est aussi saisie systématiquement dans certaines provinces, sporadiquement dans certaines, mais jamais dans d'autres.

Cette identité est vérifiable pour les employés seulement, puisque l'ensemble des heures de congés ne sont déclarées que par cette catégorie de travailleurs<sup>4</sup>. Un examen des valeurs moyennes<sup>5</sup> de ces composantes (pour les employés seulement) révèle que la chute des heures effectives par salarié s'est faite de façon graduelle. La valeur en 2000 correspond donc à un sommet alors que l'année 2003 représente un creux. En 2004, les heures reprennent un peu de vigueur. La baisse de 1,4 heure en moyenne par semaine observée entre 2000 et 2003 provient en majeure partie d'une hausse des heures de congés (tableau 1, avant ajustement). En fait, plus de 82 % de la réduction des heures moyennes leur était attribuable.

Le reste de la baisse provient du déclin des heures habituelles, dont la moyenne est passée de 35,7 heures par semaine à 35,5 heures. Ce recul s'est produit entre 2001 et 2002, la moyenne étant demeurée stable pour le reste de la période d'observation. Par ailleurs, les heures supplémentaires, qui oscillaient entre 1,7 et 1,8 heure par semaine en moyenne durant ces années, ont freiné légèrement la chute des heures effectivement travaillées.

**Une hausse suspecte des jours fériés**

Une ventilation des heures de congés selon le genre de congé permet d'identifier et de quantifier la source de la croissance des heures d'absence. Les congés ont été

regroupés selon six thèmes : maladie, vacances, jours fériés, obligations personnelles ou familiales, congés de maternité et autres congés<sup>6</sup>.

Entre 2000 et 2003, on observe une augmentation de tous les congés. La hausse est particulièrement importante dans le cas des jours fériés (tableau 2, données non ajustées). Le nombre moyen d'heures hebdomadaires chômées pour cette raison a en effet quadruplé étant passé de 0,2 heure en 2000 à 0,8 heure en 2003. Annuellement, cela représentait 1,4 jour en 2000 comparativement à 5,5 jours en 2003<sup>7</sup>. Une partie de cette hausse s'est produite entre 2000 et 2001, puis entre

2002 et 2003. Entre 2000 et 2003, l'augmentation des jours fériés expliquait près de 57 % de la hausse totale des heures de congés. Cette progression est cependant douteuse puisque le nombre de jours fériés réglementés au Canada était identique pour chacune de ces années.

### Une baisse des heures bien réelle, mais surestimée

Les heures effectives ou habituelles de travail sont prises en compte par l'EPA tous les mois, durant une semaine de référence qui comprend habituellement le

**Tableau 2 Explication de la hausse des congés selon le type et le régime de travail**

	2000	2001	2002	2003	2004	Change- ment	2000 à 2003	
							Avant ajus- tement	Après ajus- tement <sup>1</sup>
Heures hebdomadaires								
%								
<b>Les deux sexes</b>								
Congés totaux	3,6	4,3	4,4	4,8	4,6	1,1	100,0	...
Congés totaux ajustés	3,4	3,8	3,8	3,9	3,8	0,5	...	100,0
Maladie	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	0,1	8,9	20,4
Obligations personnelles ou familiales	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,1	4,7	10,8
Maternité	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,1	12,8	29,5
Vacances	1,7	2,0	1,9	1,9	1,8	0,1	9,0	20,7
Autres	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,1	8,1	18,6
Jours fériés	0,2	0,5	0,5	0,8	0,7	0,6	56,6	...
<b>Salariés à temps plein</b>								
Congés totaux	4,1	4,8	4,9	5,4	5,1	1,3	100,0	...
Congés totaux ajustés	3,8	4,2	4,3	4,4	4,3	0,6	...	100,0
Maladie	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1	0,1	8,4	19,2
Obligations personnelles ou familiales	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	4,6	10,5
Maternité	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,2	13,0	29,9
Vacances	2,0	2,2	2,1	2,1	2,0	0,1	10,2	23,4
Autres	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,1	7,4	17,0
Jours fériés	0,2	0,6	0,6	1,0	0,8	0,7	56,4	...
<b>Salariés à temps partiel</b>								
Congés totaux	1,6	1,9	1,9	2,0	2,1	0,4	100,0	...
Congés totaux ajustés	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	0,2	...	100,0
Maladie	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,1	21,1	39,3
Obligations personnelles ou familiales	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,0	6,0	11,2
Maternité	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	8,0	14,9
Vacances	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,0	1,2	2,2
Autres	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	17,4	32,3
Jours fériés	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	46,2	...

Source : Enquête sur la population active, 2000 à 2004

1 L'ajustement consiste essentiellement à exclure les congés fériés.

15<sup>e</sup> jour du mois<sup>8</sup>. Toutes les semaines de référence ne sont pas comparables. Entre autres, certaines semaines comportent des jours fériés, d'autres non. Ces congés ont une incidence plus ou moins importante selon qu'ils touchent l'ensemble des travailleurs canadiens ou seulement une partie de ceux-ci (comme la Saint-Jean-Baptiste au Québec). Chaque année, l'EPA ne saisit qu'une partie des jours fériés, et d'une année à l'autre, elle ne capte pas toujours les mêmes.

Par exemple, en 2000, deux jours fériés souvent saisis par l'EPA ne l'ont pas été ou l'ont été partiellement. Le congé de Pâques a eu lieu durant la semaine précédant la semaine de référence et n'a donc pas été capté. Le jour du Souvenir, célébré le 11 novembre, est un congé à date fixe<sup>9</sup>. Lorsqu'il survient un samedi, comme ce fut le cas en 2000, il a un effet à peu près nul puisqu'il sera reporté au lundi de la semaine suivant celle de référence<sup>10</sup>. De plus, les heures perdues durant la semaine de référence d'octobre 2000, qui comprenait le congé de l'Action de grâces, ont été sous-estimées en raison d'un problème technique lié à la mise en œuvre du nouveau système d'interview assistée par ordinateur<sup>11</sup>. En 2003, ces congés ont tous été saisis. Une comparaison, entre 2000 et 2003, des heures effectives moyennes par mois montre l'effet des congés non captés en 2000 : les heures des mois d'avril, d'octobre et de novembre 2000 paraissent beaucoup plus élevées qu'en 2003 (graphique C). Mais en réalité, leur valeur élevée reflète en grande partie les congés non enregistrés par l'enquête. Les heures de 2000 ont donc été surestimées en raison de la faible représentativité des jours fériés. Cela a eu des répercussions majeures sur la baisse des heures effectives entre 2000 et 2003, doublant le déclin des heures effectives moyennes.

Si les données sont ajustées de façon à neutraliser le biais d'estimation causé par la présence irrégulière des jours fériés<sup>12</sup>, une baisse des heures moyennes subsiste tout de même entre 2000 et 2003 (tableau 1). Elle correspond cependant à 0,7 heure en moyenne par semaine par employé (un peu moins d'une semaine de travail annuel), au lieu de 1,4 heure par semaine (deux semaines annuel-

lement). Cette baisse s'est produite de façon graduelle : les heures sont en effet passées de 34,0 en 2000 à 33,6 en 2001, puis de 33,5 en 2002 à 33,2 en 2003. Quels facteurs expliquent ce déclin?

### Causes du déclin

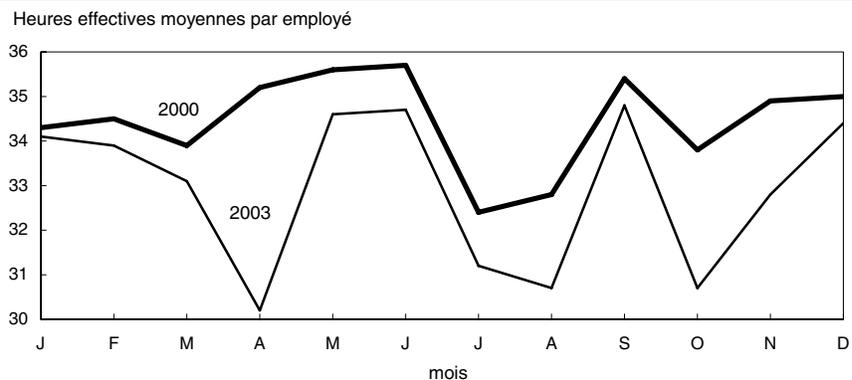
À partir des données ajustées, on a réexaminé les composantes de l'identité pour les années 2000 et 2003. Cet exercice a confirmé l'importance des congés (autres que fériés, qui sont exclus des données ajustées) dans la baisse des heures effectives moyennes.

#### Effet déterminant des congés

Les congés expliquaient les deux tiers de la chute des heures (tableau 1, après ajustement) au lieu des 82 % obtenus avant l'ajustement. Les heures habituelles expliquaient le tiers restant. Par ailleurs, le maintien des heures supplémentaires à 1,7 heure par semaine a au contraire freiné la chute des heures.

Étant donné l'importance de la répartition des salariés entre le temps plein et le temps partiel sur les heures travaillées, l'identité a été reproduite selon le régime de travail (tableau 3). On constate ainsi que la baisse des heures effectives moyennes ajustées entre 2000 et 2003 a été beaucoup plus prononcée pour les employés à temps plein, soit 0,7 heure en moyenne par semaine après ajustement, contre seulement 0,1 heure dans le cas des employés à temps partiel.

**Graphique C Les heures effectives moyennes varient d'une année à l'autre en raison principalement des congés fériés**



Source : Enquête sur la population active, 2000 et 2003

**Tableau 3 Composantes des heures effectives de travail pour les employés à temps plein et ceux à temps partiel**

	2000 à 2003						Contribution au changement	
	2000	2001	2002	2003	2004	Change-ment	Avant	Après
							ajus-tement	ajus-tement
%								
<b>Employés à temps plein</b>								
Heures habituelles	39,7	39,7	39,6	39,5	39,5	-0,2	11,2	23,6
Heures supplémentaires	1,9	1,9	2,1	2,0	1,9	0,1	-4,3	-9,0
Heures de congés	4,1	4,8	4,9	5,4	5,1	1,3	93,1	...
Heures de congés ajustées	3,8	4,2	4,3	4,4	4,3	0,6	...	85,4
Heures effectives	37,5	36,8	36,8	36,1	36,3	-1,4	100,0	...
Heures effectives ajustées	37,7	37,4	37,4	37,1	37,1	-0,7	...	100,0
<b>Employés à temps partiel</b>								
Heures habituelles	17,3	17,4	17,4	17,4	17,5	0,1	-22,0	-50,9
Heures supplémentaires	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	-0,8	-1,8
Heures de congés	1,6	1,9	1,9	2,0	2,1	0,4	122,8	...
Heures de congés ajustées	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8	0,2	...	152,7
Heures effectives	16,2	16,1	16,0	15,9	15,9	-0,3	100,0	...
Heures effectives ajustées <sup>1</sup>	16,2	16,2	16,1	16,1	16,1	-0,1	...	100,0

Source : Enquête sur la population active, 2000 à 2004

1 Les heures effectives de ce tableau sont calculées à l'aide des congés ajustés; elles ne correspondent donc pas aux heures du tableau 4.

La décomposition de la chute des heures selon les composantes de l'identité pour les employés à temps plein et à temps partiel confirme l'importance des heures de congés dans la baisse des heures effectives moyennes (tableau 3, après ajustement). Ces derniers expliquaient respectivement 85 % et 153 % du déclin des heures.

#### **Vieillesse et valeur accrue accordée à l'équilibre travail et vie personnelle**

Les congés fériés étant exclus, on peut observer l'incidence des autres types de congés entre 2000 et 2003<sup>13</sup> (tableau 2, après ajustement). Chez les employés à temps plein, ce sont les congés de maternité qui expliquaient la plus grande part de la hausse des heures d'absence, soit près du tiers. Cette hausse coïncidait avec les changements apportés au régime d'assurance-emploi, qui alloue un nombre accru de semaines de prestations parentales, de maternité ou d'adoption depuis le 31 décembre 2000. Ces prestations sont passées de 30 à 50 semaines (pour plus de détails sur les effets de cette réglementation, voir Marshall, 2003). Les heures hebdomadaires d'absence par salariée pour cause de maternité ont augmenté de 0,6<sup>14</sup> en 2000 à 0,9 heure en 2003.

Toujours chez les employés à temps plein, le deuxième facteur en importance dans l'accroissement des heures d'absence était les congés de vacances, qui expliquaient 23 % de la hausse. Cela est probablement en partie lié au vieillissement, puisqu'une main-d'œuvre plus âgée a habituellement droit à plus de congés; en fait, 70 % de l'augmentation des congés de vacances était attribuable aux travailleurs âgés de 45 ans ou plus.

En outre, depuis plusieurs années, l'inflation est demeurée à des niveaux relativement faibles. Les revendications syndicales ont donc peu porté sur les salaires mais davantage sur la conservation des emplois (Fortin, 2003) et sur la bonification des avantages sociaux. Par ailleurs, pour attirer une main-d'œuvre qualifiée, certains employeurs font miroiter autant les bonnes conditions salariales que celles liées à l'emploi (Akyeampong, 2002)<sup>15</sup>. La hausse des congés de vacances est probablement aussi en partie le reflet de ces nouvelles revendications, davantage axées sur un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle. La hausse (plus modeste) des congés pour obligations personnelles ou familiales — qui expliquait un peu plus du dixième de la progression de l'ensemble des congés — s'inscrit probablement aussi dans cette tendance.

La hausse des congés pour « autres » raisons expliquait 17 % de l'accroissement des heures perdues pour les employés à temps plein et reflète les nombreux événements qui ont perturbé l'année 2003. L'Ontario a été particulièrement touché par la panne d'électricité au cours du mois d'août de même que par l'apparition d'un certain nombre de cas de SRAS. La Colombie-Britannique a été, quant à elle, aux prises avec de nombreux feux de forêt et plusieurs inondations, tandis que les entreprises canadiennes ont dû s'ajuster à la forte appréciation du dollar canadien.

L'augmentation des congés de maladie était également importante, expliquant 19 % de la hausse totale des congés entre les deux années. Le vieillissement ne semblait pas la seule cause de cet accroissement, du moins chez les hommes, puisque seulement 36 % de la hausse des congés de maladie était attribuable à la main-d'œuvre masculine âgée de 45 ans ou plus. Chez les femmes, 70 % de cette hausse était attribuable à la main-d'œuvre de 45 ans ou plus.

Dans le cas des employés à temps partiel, c'est la hausse des congés de maladie et celle pour autres raisons qui expliquaient la plus grande part de l'accroissement des heures d'absence (72 %). Comme il fallait s'y attendre, les congés de maternité, ceux pour obligations personnelles ou familiales, et les vacances expliquaient seulement 28 % de la hausse étant donné la faible admissibilité des employés à temps partiel à ces genres de congés<sup>16</sup>.

En résumé, la hausse des congés chez les travailleurs à temps plein semble en grande partie attribuable au vieillissement de ces derniers, qui voient leurs avantages sociaux se bonifier avec l'âge. Les travailleurs en général semblent en outre accorder une valeur grandissante aux conditions d'emploi favorisant un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle, puisque la hausse combinée des congés de maternité et pour obligations personnelles ou familiales explique plus de 40 % de l'augmentation de l'ensemble des congés. Une part importante des employés à temps partiel ont déjà, par définition, fait ce compromis, étant donné que la plupart d'entre eux adoptent ce régime de travail par choix<sup>17</sup>.

#### **Autres facteurs**

À l'aide d'un modèle de régression, on a mesuré l'incidence de facteurs tels que l'accroissement de la proportion des salariés travaillant à temps partiel, le vieillissement, la région de résidence (province et

région urbaine ou rurale), le caractère temporaire de l'emploi, le statut d'étudiant ainsi que la profession et l'industrie sur la baisse des heures effectives moyennes.

De 2000 à 2003, la proportion d'employés travaillant à temps partiel est passée de 17,2 % à 18,0 %. Cette proportion a cependant légèrement diminué à 17,7 % en 2004. La progression du travail à temps partiel était plus prononcée chez les hommes, leur proportion étant passée de 9,6 % en 2000 à 10,3 % en 2003, puis à 10,2 % en 2004. Chez les femmes, elle est passée de 25,9 % en 2000 à 26,5 % en 2003, pour redescendre à 26,0 % en 2004 (tableau 4).

Cette propension accrue au temps partiel expliquait 20 %<sup>18</sup> de la baisse des heures moyennes, une part non négligeable. Une fois de plus, on serait tenté d'invoquer le vieillissement comme facteur. Chez les femmes, cette propension accrue était en effet plus prononcée parmi les plus âgées. Dans le cas des hommes, cependant, elle était dispersée parmi la plupart des groupes d'âge. Elle pourrait donc être attribuable à un manque d'emplois à temps plein — puisqu'une part plus importante de jeunes hommes adoptent ce régime de travail sous contrainte — ou encore à une certaine proportion de jeunes hommes aux études. On ne peut donc exclure l'hypothèse d'une préférence accrue pour un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle.

Des variables telles que la profession et l'industrie ajoutent peu à l'explication du déclin des heures. Le peu que ces variables ajoutent démontrerait cependant qu'une faible part du recul des heures serait attribuable à un certain transfert des emplois dans des professions et industries à heures relativement élevées à des professions et industries requérant moins d'heures de travail.

#### **Le biais de la semaine de référence a-t-il eu un effet dans le passé?**

Étant donné l'incidence considérable de la représentativité des jours fériés dans la semaine de référence sur la tendance des heures entre 2000 et 2003, il est légitime de se demander si un tel biais s'est produit dans le passé. Les heures effectivement travaillées ont été ajustées à partir de 1987 (graphique D).

La comparaison des heures ajustées et non ajustées révèle que des situations semblables se sont produites dans le passé. L'une des plus importantes a eu lieu vers le début des années 1990. En 1989 et en 1990, peu de jours fériés ont été saisis par l'EPA (voir le deuxième

**Tableau 4 Proportion des employés à temps partiel et heures effectives moyennes selon le régime de travail et le sexe**

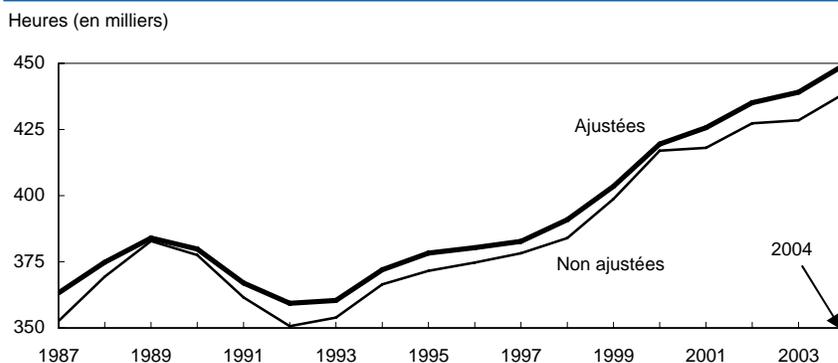
	Heures moyennes								
	Travailleurs à temps partiel			Temps plein			Temps partiel		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	%			Heures					
1987	15,7	7,9	25,6	37,2	38,9	34,5	15,5	14,8	15,7
1988	15,9	8,1	25,7	37,9	39,7	35,1	15,6	15,1	15,8
1989	15,8	8,1	25,3	38,4	40,2	35,5	15,8	15,0	16,2
1990	16,2	8,6	25,5	37,8	39,6	35,1	15,7	14,9	16,0
1991	17,4	9,5	26,7	37,4	39,2	34,7	15,4	14,9	15,6
1992	17,6	9,8	26,8	36,8	38,8	34,0	15,3	14,9	15,5
1993	18,2	10,4	27,4	37,6	39,6	34,5	15,5	15,1	15,7
1994	18,0	10,1	27,4	38,0	40,2	34,8	15,7	15,2	15,9
1995	17,8	10,0	27,0	37,7	39,8	34,6	15,7	15,1	16,0
1996	18,1	10,0	27,5	38,0	40,2	34,9	15,9	15,3	16,1
1997	18,0	9,7	27,6	38,0	40,2	34,7	16,2	15,8	16,4
1998	17,6	9,6	26,9	37,5	39,7	34,4	16,4	16,0	16,5
1999	17,3	9,5	26,3	37,8	40,0	34,6	16,5	15,9	16,7
2000	17,2	9,6	25,9	38,0	40,2	35,0	16,5	16,0	16,8
2001	17,3	9,9	25,8	37,2	39,3	34,2	16,5	16,0	16,7
2002	17,8	10,2	26,3	37,1	39,3	34,1	16,3	16,1	16,4
2003	18,0	10,3	26,5	36,5	38,7	33,5	16,2	16,0	16,4
2004	17,7	10,2	26,0	36,8	39,2	33,6	16,2	16,0	16,3

Source : Enquête sur la population active, 1987 à 2004

tableau dans *Définitions et semaine de référence*);<sup>19</sup> L'ajustement des heures effectivement travaillées a donc eu peu d'effet durant ces années. À partir de 1990, le ralentissement économique est évident; les heures (ajustées ou non) diminuent de façon importante. En 1992, plusieurs jours fériés ont été saisis par l'EPA (Vendredi saint, l'Action de grâces et le jour du Souvenir)<sup>20</sup>. L'ajustement des heures effectives a donc un effet important en 1992, augmentant significativement le nombre d'heures travaillées. Les heures effectives non ajustées entre 1990 et 1992 indique une chute beaucoup plus importante que ce que les heures ajustées montrent.

Par la suite, soit de 1994 à 1999, les heures ajustées et non ajustées ont augmenté sensiblement au même

**Graphique D L'exclusion des congés fériés réduit l'amplitude des variations**



Source : Enquête sur la population active, 1987 à 2004

rythme. À partir de 2000, la croissance est plus lente, et ce, tant pour les heures ajustées que non ajustées (pour une description de la méthodologie utilisée par les États-Unis ou par l'Union européenne, voir *Les enquêtes sur la population active des autres pays*).

## Effet des heures sur la mesure de la productivité

Le biais d'estimation des heures effectivement travaillées relié à la semaine de référence affecte non seulement la lecture des indicateurs du marché du travail mais également la mesure de la productivité du travail, puisque les heures effectivement travaillées entrent dans le calcul de cet indicateur. À moins d'ajuster les heures de l'EPA pour les divers congés saisis et non saisis, la mesure de la productivité refléterait des changements qui n'en sont pas nécessairement et donnerait une mesure erronée de l'efficacité économique. C'est pourquoi, avant d'entrer dans le calcul de la productivité, les heures effectivement travaillées subissent plusieurs ajustements (voir *Ajustements effectués par les Comptes canadiens de productivité* et Maynard, 2004).

Les heures ainsi ajustées sont habituellement inférieures à celles non ajustées (tableau 5). La différence peut représenter jusqu'à 12,4 jours de travail annuellement (1989). Les heures annuelles ajustées fluctuent beaucoup moins. Par exemple, entre 1987 et 2004, elles ont oscillé entre -1,1 % et 0,8 % comparativement à des taux variant entre -2,0 % et 1,5 % lorsqu'elles n'étaient pas ajustées.

L'effet de l'utilisation des heures non ajustées dans le calcul de la productivité a également été mesuré. La productivité du travail correspond à la production par heure travaillée. En 2001, en prenant comme dénominateur les heures non ajustées, la productivité du travail aurait été surestimée de 1,5 %. Entre 2000 et 2003, la surestimation aurait atteint 0,9 % en moyenne par année, et 0,6 % entre 1989 et 1993. Toutefois, à long terme (de 1987 à 2004), l'incidence de ces corrections est marginale (0,1 %).

### Les enquêtes sur la population active des autres pays

La *Current Population Survey* (CPS) — le pendant américain de l'Enquête sur la population active — recueille chaque mois des données sur l'emploi durant une semaine de référence. Des biais liés à la semaine de référence sont donc également inévitables. Cependant, les semaines de référence de la CPS sont choisies presque systématiquement en excluant celles comportant des jours fériés, à l'exception du congé de Pâques. Cela a pour effet de surestimer considérablement les heures travaillées par année. Aux fins d'un projet d'analyse visant à comparer le rendement en matière de productivité des deux pays, Statistique Canada a procédé à des ajustements des données américaines similaires à ceux qui sont faits sur les données canadiennes. Cependant, comme les données américaines sont considérablement surestimées, les ajustements pratiqués ont un effet à la baisse beaucoup plus important.

### Heures annuelles moyennes par emploi au Canada et aux États-Unis

	Heures non ajustées		Heures ajustées		Écart entre les heures ajustées et non ajustées	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
						%
1994	1 814,8	1 945,1	1 768,4	1 856,4	2,6	4,6
1995	1 799,2	1 952,3	1 766,5	1 850,9	1,8	5,2
1996	1 814,8	1 950,6	1 778,9	1 865,8	2,0	4,3
1997	1 814,8	1 965,9	1 774,8	1 870,0	2,2	4,9
1998	1 799,2	1 956,8	1 774,0	1 873,4	1,4	4,3
1999	1 814,8	1 975,8	1 777,1	1 878,0	2,1	4,9
2000	1 825,2	1 954,3	1 773,5	1 889,2	2,8	3,3
2001	1 788,8	1 928,0	1 762,1	1 876,3	1,5	2,7
2002	1 778,4	1 957,8	1 745,0	1 867,3	1,9	4,6

Idéalement, la mise en œuvre d'une enquête hebdomadaire sur la population active permettrait de produire des estimations plus précises, sans biais lié à la semaine de référence. Les nouvelles enquêtes sur la population active des pays de l'Union européenne ont été élaborées de cette façon. Elles sont fondées sur un échantillon réduit et ont lieu toutes les semaines. Cette approche requiert cependant des changements importants au chapitre de la méthodologie, des opérations d'enquête et de la diffusion des résultats. (Pour en savoir plus, voir *l'Enquête sur la population active de l'Union européenne*, publiée par Eurostat en juin 2005.)

### Conclusion

Entre 2000 et 2003, les heures moyennes annuelles de travail telles qu'estimées selon l'EPA ont diminué graduellement de 70 heures, soit l'équivalent de deux semaines de travail. Ce déclin était surprenant puisque l'emploi continuait d'afficher une vigueur peu commune en dépit d'une croissance économique plus lente qu'à la fin des années 1990. Par ailleurs, cette vigueur contrastait avec la stagnation de l'emploi observée aux États-Unis. Certains analystes ont donc mis en doute la robustesse du marché du travail durant ces années.

Plus de la moitié de la baisse était en fait attribuable à la méthodologie d'enquête. La faible représentativité de certains jours fériés a mené

**Tableau 5 Heures annuelles moyennes par travailleur rémunéré avant et après ajustements<sup>1</sup> et incidence des ajustements sur la mesure de la productivité du travail**

	Heures		Différence exprimée en		Taux de croissance des heures effectives		Incidence sur la productivité du travail <sup>3</sup>
	Non ajustées	Ajustées	Heures annuelles	Jours	Non ajustées	Ajustées	
						%	
1987	1 804,4	1 767,9	36,5	4,9	...	...	...
1988	1 830,4	1 771,4	59,0	7,9	1,4	0,2	-1,2
1989	1 856,4	1 763,6	92,8	12,4	1,4	-0,4	-1,9
1990	1 830,4	1 753,3	77,1	10,3	-1,4	-0,6	0,8
1991	1 794,0	1 733,7	60,3	8,0	-2,0	-1,1	0,9
1992	1 768,0	1 735,3	32,7	4,4	-1,4	0,1	1,5
1993	1 788,8	1 738,3	50,5	6,7	1,2	0,2	-1,0
1994	1 814,8	1 745,3	69,5	9,3	1,5	0,4	-1,1
1995	1 799,2	1 746,0	53,2	7,1	-0,9	0,0	0,9
1996	1 814,8	1 759,5	55,3	7,4	0,9	0,8	-0,1
1997	1 814,8	1 754,2	60,6	8,1	0,0	-0,3	-0,3
1998	1 799,2	1 753,7	45,5	6,1	-0,9	0,0	0,8
1999	1 814,8	1 759,2	55,6	7,4	0,9	0,3	-0,6
2000	1 825,2	1 754,3	70,9	9,5	0,6	-0,3	-0,9
2001	1 788,8	1 745,0	43,8	5,8	-2,0	-0,5	1,5
2002	1 778,4	1 732,1	46,3	6,2	-0,6	-0,7	-0,2
2003	1 747,2	1 725,5	21,7	2,9	-1,8	-0,4	1,4
2004	1 762,8	1 742,0	20,8	2,8	0,9	1,0	0,1
1989 à 1993 <sup>2</sup>	1 808,0	1 745,0	63,0	8,4	-0,9	-0,4	0,6
2000 à 2003 <sup>2</sup>	1 784,2	1 738,9	45,3	6,0	-1,5	-0,6	0,9
1987 à 2004 <sup>2</sup>	1 800,8	1 748,5	52,3	7,0	-0,1	-0,1	0,1

Sources : Enquête sur la population active, 1987 à 2004; Division des études et de l'analyse microéconomiques

1 Les ajustements portent essentiellement sur les jours fériés par province et sur les vacances des travailleurs de la construction au Québec.

2 Moyenne géométrique du taux de croissance annuel moyen des heures ajustées et non ajustées de 2000 à 2003.

3 Cette colonne donne un aperçu de la surestimation ou de la sous-estimation de la mesure de la productivité du travail si les heures effectives ne sont pas corrigées. Par exemple, entre 2000 et 2001, la croissance de la productivité aurait été surestimée de 1,5 % si les heures non corrigées avaient été utilisées au lieu des heures corrigées.

à une surestimation des heures moyennes annuelles travaillées en 2000, et donc à une diminution exagérée des heures en comparaison des trois années suivantes. Une situation semblable s'est produite dans le passé, notamment entre 1989 et 1992.

Une fois ajustée dans le but d'éliminer le biais des jours fériés, la baisse équivalait annuellement à une semaine en moyenne par employé au lieu de deux. Les deux tiers de la baisse des heures ajustées provenaient d'un accroissement des heures de congés autres que fériés.

Cette hausse des congés s'expliquait par le vieillissement des travailleurs puisqu'une part importante de l'augmentation était observée parmi ceux âgés de 45 ans ou plus.

Cependant, le vieillissement n'était pas le seul facteur. La hausse des congés de vacances et pour obligations personnelles ou familiales de même que les changements apportés au régime d'assurance-emploi, allouant un nombre accru de semaines de prestations parentales, de maternité ou d'adoption depuis le 31 décembre 2000, ont aussi été des facteurs, témoignant de la valeur

croissante d'un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle. La hausse de la propension à travailler à temps partiel, plus prononcée chez les hommes de tous les groupes d'âge, renforçait probablement cette tendance.

De plus, l'année 2003 a été perturbée par plusieurs événements malheureux : la panne d'électricité en Ontario au cours du mois d'août, les inquiétudes quant à une possible épidémie de SRAS, ainsi que les feux de forêt et les inondations en Colombie-Britannique. Combinés à une forte appréciation du

### Ajustements effectués par les Comptes canadiens de productivité

Les ajustements effectués par les Comptes canadiens de productivité sont faits sur les heures agrégées par industrie et par catégorie de travailleurs et comportent plus d'étapes que ceux effectués dans le contexte du présent article.

Dans l'EPA, annualiser les heures consiste essentiellement à cumuler les heures pour les 12 semaines de référence. Dans le cas des Comptes de productivité, l'ajustement des heures se résume à quatre étapes. Un premier ajustement consiste à neutraliser l'effet des jours fériés sur les semaines de référence en ajoutant les heures d'absence aux heures effectives. On procède ensuite à l'interpolation linéaire des heures « standardisées » des semaines de référence pour produire des estimations pour toutes les semaines de l'année. On produit ensuite des estimations des heures d'absence reliées à des jours fériés et à certaines vacances durant les semaines autres que celles de référence de l'enquête pour toutes les personnes occupées et pour tous leurs emplois. Ces heures d'absence sont ensuite soustraites des heures effectives « standardisées ». Ces ajustements donnent une meilleure estimation des heures réellement perdues en raison des jours fériés puisqu'on rajoute les heures prélevées en trop et qu'on déduit les heures réellement perdues annuellement pour tous les jours fériés de chacune des provinces.

On ajuste également les heures pour les vacances car dans certaines provinces, les semaines de référence coïncident avec les vacances de certaines industries, comme celles des employés de la construction au Québec. Un dernier ajustement est également effectué pour tenir compte du jour de la semaine où une année civile débute.

On obtient alors le nombre d'heures effectivement travaillées pour chacune des 52 semaines de l'année, pour toutes les personnes occupées et pour tous leurs emplois. Ces heures totales ajustées sont publiées dans les Comptes canadiens de productivité de Statistique Canada. Sont donc disponibles les heures des travailleurs autonomes et des salariés par province et territoire et pour un niveau détaillé d'industrie. Pour plus de détails, consulter Maynard (2004) de même que Statistique Canada (2005).

dollar canadien, ces événements se sont soldés par une hausse des congés pour autres raisons, laquelle expliquait près du cinquième de l'augmentation totale des heures perdues.

La baisse des heures ajustées ne semblait donc pas traduire un manque de vigueur économique, mais plutôt le vieillissement des travailleurs et une valeur accrue accordée à un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle.

À moins d'être ajustées, les heures effectivement travaillées estimées selon l'EPA entraînent fréquemment un biais susceptible de fausser l'interprétation des conditions du marché du travail. Un ajustement exhaustif est produit de

façon systématique à Statistique Canada dans le contexte du programme des Comptes canadiens de productivité. La *Current Population Survey* — le pendant américain de l'EPA canadienne — permet de recueillir des données sur l'emploi en utilisant des pratiques d'enquête similaires. Ces données comportent donc également des biais liés à la semaine de référence. Par ailleurs, les nouvelles enquêtes sur la population active des pays de l'Union européenne sont menées toutes les semaines à l'aide d'un échantillon réduit. Leurs données ne comportent donc pas de biais liés à la semaine de référence.

#### Perspective

#### ■ Notes

1 Cela correspond à la définition des heures habituelles depuis janvier 1997. Avant cette date, les heures habituelles incluaient les heures supplémentaires habituellement travaillées par l'enquête au cours d'une semaine normale, peu importe si elles étaient rémunérées. Les heures habituelles de travail sont utilisées notamment pour calculer le taux horaire de salaire.

2 Les heures effectives sont utilisées dans le calcul de la productivité et du coût horaire de la main-d'œuvre.

3 En 2000, le système était nouveau, de sorte que les messages rappelant aux répondants les congés de l'Action de grâce et du jour du Souvenir n'ont pas fonctionné. Les heures perdues en raison de ces congés ont donc été fortement sous-estimées par l'EPA au cours de cette année.

4 Les travailleurs autonomes déclarent seulement les absences d'une semaine ou plus. Les employés déclarent en plus les absences d'une partie de la semaine. Dans cet article, le total des heures perdues porte sur ces deux types d'absence. Cela exclut donc les travailleurs autonomes.

5 Il est important de faire une distinction entre les heures moyennes par employé et les heures totales. Les heures totales ont continué d'augmenter entre 2000 et 2003 puisque l'emploi s'est accru. Elles ont cependant progressé moins rapidement, d'où la diminution des heures moyennes.

6 Les autres congés comprennent les congés en raison de la température, de grèves, de lock-out, de mises à pied temporaires, d'un début ou d'une cessation d'emploi durant la semaine, d'un manque de matériel, ou pour entretien et réparation de locaux, etc.

7 Les heures de congés sont annualisées en multipliant les heures hebdomadaires moyennes par 52 et en divisant ce produit par 7,5 heures par jour.

8 De janvier à octobre, la semaine de référence de l'EPA comprend le 15<sup>e</sup> jour du mois. En décembre, la semaine de référence est devancée afin d'éviter que les interviews aient lieu pendant les semaines précédant celle de Noël. En novembre, elle est également habituellement devancée afin qu'au moins trois semaines séparent les interviews de novembre et de décembre (David, 1989).

9 Les congés sont répartis selon qu'ils sont à date fixe comme celui de Noël, du jour de l'An et du jour du Souvenir, ou mobiles comme le premier lundi d'août et le Vendredi saint. Lorsque les congés à date fixe tombent la fin de semaine, certains travailleurs en sont privés.

10 Tous les travailleurs n'ont pas la possibilité de reprendre ce congé le lundi suivant comme c'est souvent le cas pour les employés des administrations provinciales et fédérale (voir le deuxième tableau dans *Définitions et semaine de référence*).

11 Pour plus de détails, voir *Définitions et semaine de référence*.

12 L'ajustement consistait à ajouter les heures perdues en raison des jours fériés aux heures effectives de travail. Un ajustement supplémentaire tenait compte du fait qu'en 2000, la semaine de référence de l'EPA n'a pas eu lieu pendant les vacances des employés de la construction au Québec, alors qu'en 2003, ces semaines de congés ont été saisies. Dans ce dernier cas, on estime ces heures perdues en vacances à partir des heures habituelles. Les heures effectives moyennes ainsi ajustées sont légèrement surestimées puisque les heures perdues en jours fériés sont considérées comme ayant été travaillées, alors qu'en réalité, ce

n'est pas le cas. Cependant, cet ajustement élimine le biais causé par la semaine de référence : les tendances peuvent donc être comparées sans risque d'erreurs liées à la semaine de référence.

13 Les années 2000 et 2003 constituent respectivement le sommet et le creux des heures effectives moyennes. Le reste de l'article examine donc les différences entre ces deux années pour expliquer l'origine de la baisse des heures.

14 Seules les femmes peuvent déclarer des heures d'absence en raison d'un congé de maternité. Les hommes peuvent se prévaloir de congés parentaux, lesquels sont saisis dans les congés pour obligations personnelles ou familiales.

15 Certaines lois ont accentué cet effet comme celle au Québec, où on a fait passer graduellement la semaine normale de travail de 44 heures en 1998 à 40 heures en 2002. Une réglementation similaire en Ontario a établi le plafond à 48 heures, incluant les heures supplémentaires.

16 À l'aide d'un modèle de décomposition d'Oaxaca, on a examiné si la hausse des heures de congés était davantage concentrée dans certaines industries et professions ou si elle était le résultat d'un transfert de l'emploi de certaines industries et professions à faibles heures de congés à des industries et professions à heures élevées de congés. Le modèle de décomposition a démontré que la hausse était généralisée. La décomposition s'est faite en estimant un modèle de régression linéaire dont la variable dépendante était le nombre d'heures moyennes d'absence par semaine et les variables explicatives étaient les suivantes : le groupe d'âge, le sexe, le fait d'être un employé temporaire, d'être étudiant, la province de résidence, la région rurale ou urbaine, la profession et l'industrie.

17 La proportion des employés qui travaillent à temps partiel par choix s'élevait à plus de 70 % en 2000 et en 2003.

18 Cette estimation de 20 % a été obtenue au moyen d'une série de régressions des moindres carrés ordinaires dont la variable dépendante était une moyenne du nombre d'heures effectives ajustées pour les années 2000 et 2003 combinées. Dans la première régression, une seule variable dépendante était utilisée, soit une variable dichotomique prenant la valeur « 1 » s'il s'agissait de données pour l'année 2003 et « 0 » autrement. Lors d'une deuxième régression, on a ajouté la proportion d'employés à temps partiel. Le coefficient de la variable dichotomique a alors diminué de 20 %, ce qui signifie que la proportion croissante d'employés à temps partiel explique 20 % de la baisse des heures. La troisième régression comprenait les variables de la deuxième régression en plus de la province et du caractère rural ou urbain de la région de résidence. Une quatrième régression incluait toutes les variables de la troisième régression en plus de la profession et de l'industrie, du caractère temporaire ou non de l'emploi et du statut d'étudiant. Le coefficient du modèle 5 était de -0,54, soit 31 % de moins que celui du premier modèle, ce qui démontre que l'ajout de toutes les variables des modèles 3, 4 et 5 n'a réussi qu'à ajouter environ 10 points de pourcentage de plus que le modèle 2 à l'explication de la chute des heures.

19 En 1989 et en 1990, le seul congé saisi a été celui du 11 novembre. De plus, ce congé a eu lieu durant la fin de semaine au cours des deux années. Lorsque ce congé a lieu durant la fin de semaine, il a souvent moins d'incidence sur les heures perdues puisque les employés admissibles reportent ce congé au lundi suivant.

20 En 1992, le congé du 11 novembre a eu lieu un jour de semaine. En outre, la semaine de référence de juillet a eu lieu pendant les vacances des employés de la construction au Québec, ce qui diminuait les heures effectives pour ce mois.

#### ■ Documents consultés

AKYEAMPONG, Ernest. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, août 2002, vol. 3, n° 8, édition en ligne.

BANQUE ROYALE DU CANADA (BRC). « Canada's Labour Market: Looking good from far, but far from good? », 4 août 2004.

DAVID, Suzanne. *Total annuel des heures travaillées : définitions et méthode d'évaluation*, Ottawa, novembre 1989, « Comptes rendus », Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages.

FORTIN, Pierre. « Différences dans les heures annuelles travaillées par habitant entre les États-Unis et le Canada », Université du Québec à Montréal, exposé présenté à New York le 16 avril 2003.

MARSHALL, Katherine. « L'avantage du congé parental prolongé », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, mars 2003, vol. 4, n° 3, édition en ligne.

MAYNARD, Jean-Pierre. « Annual measure of the volume of work consistent with the SNA: the Canadian experience », août 2004, document sur la méthodologie présenté à Lisbonne (Portugal).

STATISTIQUE CANADA. *Les comptes canadiens de productivité - Données*, n° 15-003-XIF au catalogue, Ottawa, 2005, vol. 1, n° 2.

# Le Canada par rapport au G8

*Katherine Marshall*

À l'initiative de la France, la première réunion du G6 (Groupe des Six) a eu lieu en 1975 et a rassemblé six pays pour discuter des questions économiques mondiales de l'heure. De nos jours, la tenue du sommet annuel a lieu à tour de rôle dans huit pays. Lors de ces sommets, les pays membres discutent non seulement de l'économie mondiale, mais aussi des problèmes politiques et sociaux (voir *Historique du G8*). Le G8 est composé de certains des pays les plus industrialisés au monde, à savoir le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Fédération russe, le Royaume-Uni et les États-Unis. Compte tenu de leur poids économique, politique et militaire, ces pays peuvent influencer sur le cours des événements et gérer les crises à l'échelle mondiale. À partir des données sur l'économie et le marché du travail provenant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation mondiale du commerce et de bases de données internationales, le présent article donne certains indicateurs qui décrivent la position du Canada par rapport aux autres membres du G8, tout en signalant les changements survenus depuis le début des années 1990 (voir *Sources des données et définitions*).

## Un petit groupe, mais une grande puissance économique

Compte tenu de sa population, l'appartenance du Canada au G8 est un exploit en quelque sorte. En effet, il faut être une grande puissance économique pour faire partie de ce groupe. De fait, à l'échelle mondiale, les huit pays qui en font partie ne comptent que pour 13 % de la population mais pour 46 % de l'économie (tableau 1). Autrement dit, ces huit pays sont à l'origine de près de la moitié de la valeur des biens et services produits dans le monde.

*Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut la joindre au (613) 951-6890 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)*

## Historique du G8

Le G8 tire ses racines de deux groupes précurseurs du début des années 1970, connus sous les noms de Groupe de Bruxelles (1971) et de Groupe de la bibliothèque (1973). Les deux groupes étaient composés de certains pays démocratiques développés qui se réunissaient pour discuter des questions mondiales, mais ces réunions étaient largement confidentielles. L'année suivant la formation du Groupe de la bibliothèque (composé de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis), le Japon y a adhéré. Par la suite, le groupe est devenu le « G6 » lorsque M. Giscard d'Estaing, président de la France, a invité les membres du « G5 » et l'Italie à Rambouillet pour discuter des problèmes économiques du monde. Le groupe est devenu le G7 après l'adhésion du Canada en 1976, puis le G8 après celle de la Russie en 1998.

Le G8 n'a pas d'administration permanente. Chacun des pays qui composaient le G7 tient la présidence pendant un an et organise un sommet à tour de rôle. Le Canada a accueilli quatre sommets (à Ottawa et à Montebello, en 1981; à Toronto, en 1988; à Halifax, en 1995; et à Kananaskis, en 2002), et devrait accueillir un autre sommet en 2010. Quant à la Russie, elle organisera un sommet pour la première fois en 2006.

Lors de chaque sommet, les dirigeants des pays membres se réunissent pour discuter d'importantes questions mondiales d'actualité, économiques, politiques ou sociales. Par exemple, l'Afrique et le changement climatique compteront parmi les principales questions du sommet de 2005. Les représentants de tous les pays tentent de parvenir à des ententes à caractère non obligatoire sur la façon de solutionner les problèmes. Le G8 est à l'origine de la création du Fonds mondial pour la santé (visant à combattre le Sida, la tuberculose et le paludisme), de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (par laquelle un processus est établi afin de rayer la dette nationale des pays très pauvres), et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

La puissance économique des États-Unis est bien manifeste à l'échelle internationale, la part de leur produit intérieur brut (PIB), 21,0 % en 2004, étant presque cinq fois supérieure à leur part de la population du monde (4,6 %). Si le Canada est le plus petit des pays du G8 à l'échelle démographique, la part de son PIB

**Tableau 1 Le G8 : population et PIB<sup>1</sup>, 2004**

	Population		PIB		PIB par habitant
	En millions	%	En milliards de \$US	%	\$US
<b>Monde</b>	<b>6 379,2</b>	<b>100,0</b>	<b>55 500</b>	<b>100,0</b>	<b>8 700</b>
<b>G8</b>	857,8	13,4	25 516	46,0	29 744
États-Unis	293,0	4,6	11 665	21,0	39 807
Royaume-Uni	60,3	0,9	1 877	3,4	31 142
Canada	32,5	0,5	1 007	1,8	30 971
Japon	127,3	2,0	3 835	6,9	30 115
France	60,4	0,9	1 804	3,3	29 859
Allemagne	82,4	1,3	2 310	4,2	28 025
Italie	58,1	0,9	1 610	2,9	27 730
Russie	143,8	2,3	1 408	2,5	9 793
Hors G8	5 521,3	86,6	29 984	54,0	5 431

Source : *The World Factbook*, et les Principaux indicateurs économiques de l'OCDE  
 1 Calcul en dollars de la parité du pouvoir d'achat (PPA) de tous les biens et services produits dans un pays donné.

(1,8 %) en 2004 était 3,6 fois supérieure à celle de sa part de la population, ratio qui n'est légèrement inférieur qu'à celui du Royaume-Uni. Les différences proportionnelles du PIB et de la population se traduisent par le PIB par habitant le plus élevé aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, à savoir 39 800 \$, 31 100 \$ et 31 000 \$ respectivement en 2004. Le PIB normalisé par habitant donne une idée du bien-être économique relatif d'un pays donné. Si la Russie affiche de loin le PIB par habitant le plus faible au sein du G8 (10 000 \$), celui-ci est presque deux fois plus élevé que la moyenne de l'ensemble des pays hors G8 (5 400 \$).

### Le Canada a affiché la meilleure croissance entre 2000 et 2004

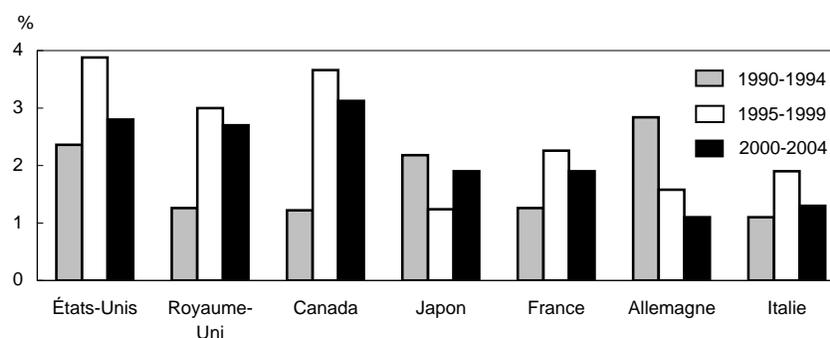
Le PIB du Canada a progressé de 1,2 % en termes annuels entre 1990 et 1994, de 3,7 % entre 1995 et 1999 et de 3,1 % entre 2000 et 2004, le plaçant au sixième, deuxième et premier rang respectivement au cours de ces trois périodes<sup>1</sup> (graphique). La plupart des pays ont connu cette tendance mondiale de récession et de reprise, la croissance économique atteignant un plancher entre 1990 et 1994, puis un sommet entre 1995 et

1999. Toutefois, l'Allemagne, qui a connu la croissance la plus élevée parmi les pays du G7 entre 1990 et 1994<sup>2</sup> (2,8 %), a vu cette dernière baisser de 1,6 % et de 1,1 % au cours des deux périodes suivantes. Cela tenait en partie aux perturbations qui ont suivi la chute du mur de Berlin en 1989 et la réunification consécutive de la riche Allemagne de l'Ouest et de l'ex-communiste Allemagne de l'Est. La France, l'Italie et le Japon ont enregistré une performance relativement faible depuis 1990 (croissance du PIB de 2,3 % tout au plus). Par contre, les États-Unis étaient parmi les trois premiers pays en matière de croissance au cours des trois périodes.

### Le tiers du PIB du Canada vient du commerce d'exportation

Le volume du commerce international est un facteur d'expansion économique important dans nombre de pays. Et cela est particulièrement vrai pour un pays comme le Canada, dont le marché intérieur est relativement modeste. Bon nombre de pays ont commencé à

**Graphique La croissance moyenne du PIB du Canada s'est nettement améliorée après le début des années 1990.**



Source : Base de données sur la productivité de l'OCDE  
 La Russie est exclue, et les données pour l'Allemagne unifiée remontent à 1991.

harmoniser officiellement leurs pratiques commerciales après l'adoption en 1948 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et la création en 1995 de l'Organisation mondiale du commerce. De plus, le commerce prend de plus en plus d'importance dans de nombreux grands pays hors G8, tels que la Chine (voir *Marchés émergents*). Au cours des 15 dernières années, le Canada a pris part à une foule d'accords de libéralisation du commerce, notamment l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de 1989, l'Accord de libre-échange nord-américain de 1994, et la Zone de libre-échange des Amériques, qui sera adoptée cette année-ci et qui couvre 34 pays. L'accroissement du libre-échange (réduction ou suppression des obstacles commerciaux tels que les tarifs ou les quotas), les progrès technologiques en communication, la baisse des coûts du transport et l'innovation sont autant de facteurs qui ont changé en profondeur la façon et le lieu de faire les affaires. De plus en plus, faire des affaires en vient à signifier faire des affaires à l'échelle mondiale.

L'importance du commerce extérieur pour l'économie canadienne se manifeste dans des exportations de biens d'une valeur de 322 milliards de dollars américains, ce qui représente près du tiers (32 %) du PIB (tableau 2). Des exportations accrues se traduisent par une activité économique accrue, chose que tous les membres du G8 ont connue depuis 1990. Mais à 252 %, c'est le Canada qui a affiché la plus forte croissance du commerce d'exportation au cours de la dernière décennie. Les exportations totales de

### Marchés émergents

La Chine, l'Inde et le Brésil sont parmi les pays les plus peuplés du monde, et leurs économies et activités relatives au commerce international ont progressé de façon presque exponentielle. À elle seule, la Chine a enregistré une croissance annuelle moyenne de 9,3 % du PIB réel depuis 1993, son PIB totalisant 1 600 milliards de dollars américains en 2004. Cependant, le PIB par habitant en Chine, en Inde et au Brésil demeure relativement faible, à 1 230 \$US, 610 \$US et 3 030 \$US, respectivement. Bien que l'activité commerciale totale du Canada avec ces trois pays (28,1 milliards de dollars américains) n'ait représenté que 4,7 % de son commerce mondial en 2004, ce chiffre devrait augmenter, surtout dans le cas de la Chine (Roy, 2005).

### Indicateurs économiques des marchés émergents<sup>1</sup>, 2004

	Chine	Inde	Brésil
Population (en millions)	1 299	1 065	184
PIB (en milliards de \$)	1 601	655	558
PIB par habitant (en \$)	1 232	615	3 033
Taux de croissance annuelle moyenne du PIB, de 1993 à 2003 (%)	9,3	6,1	2,6
Commerce de marchandises total avec le Canada (en milliards de \$)	23,6	1,8	2,7
Exportations canadiennes (en milliards de \$)	5,1	0,8 <sup>2</sup>	1,1
Importations canadiennes (en milliards de \$)	18,5	1,0 <sup>2</sup>	1,6

Source : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et Statistique Canada

<sup>1</sup> Les chiffres monétaires sont en dollars américains.

<sup>2</sup> Données de 2003.

**Tableau 2 Indicateurs du commerce total de marchandises parmi les pays du G8, 2004**

	Impor-tations	Expor-tations	Balance commerciale <sup>1</sup>	Commerce d'exportation	
				Part du PIB <sup>2</sup>	Croissance depuis 1990
	En milliards de \$US courants			%	
États-Unis	1 526,4	819,0	-707,4	7	208
Royaume-Uni	462,0	345,6	-116,4	18	187
Canada	275,8	322,0	46,2	32	252
Japon	454,5	565,5	111,0	15	197
France	464,1	451,0	-13,1	25	208
Allemagne	717,5	914,8	197,3	40	217
Italie	349,0	346,1	-3,0	21	203
Russie	94,8	183,2	88,4	13	..

Source : Organisation mondiale du commerce

<sup>1</sup> Les exportations moins les importations.

<sup>2</sup> Le PIB est exprimé en dollars américains courants pour qu'on puisse le comparer aux chiffres du commerce.

marchandises ont tendance à être moins importantes (18 % du PIB ou moins) dans les pays plus grands (le Japon, la Russie et les États-Unis). En 2004, après trois années de baisses consécutives, les exportations du Canada ont augmenté d'un peu plus de 49 milliards de dollars américains (données non présentées ici), se traduisant par une balance commerciale record de 46 milliards de dollars américains. La hausse des exportations de biens industriels et de produits énergétiques a été particulièrement marquée, tout comme l'ampleur du commerce d'exportation avec les États-Unis, malgré l'appréciation

du dollar canadien<sup>3</sup> (ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2005; Cross, 2005).

### La population active canadienne est vieillissante mais bien instruite

La croissance de l'emploi est souvent liée à la croissance de l'activité économique et des qualifications de la population. Un des indicateurs qui servent fréquemment à suivre l'état de l'économie est le taux d'emploi, à savoir le pourcentage de la population en âge de travailler qui est occupée. Les tendances du taux d'emploi chez les 25 à 64 ans (le noyau de la population en âge de travailler) parmi les pays du G8 sont remarquables, à la fois pour ce qui est de leur constance et de leur ampleur. De 1976 à 2003, le taux d'emploi global a considérablement augmenté au Canada (9,1 points de pourcentage) et aux États-Unis (6,9 points), tandis qu'il a légèrement diminué en France et en Allemagne (tableau 3). Ces changements résultent de baisses variables mais généralisées chez les hommes et de hausses chez les femmes, ce qui reflète une progression presque universelle de la participation des femmes au marché du travail et une baisse de l'âge moyen à la retraite chez les hommes.

Si l'Italie affichait le plus grand écart par sexe en matière de taux d'emploi en 2003 (27,8 points de pourcentage), le Canada affichait le plus faible écart (9,7 points), surtout parce que le taux d'emploi des femmes au Canada (68,5 %) était le plus élevé de l'ensemble des pays du G8. En outre, le Canada est passé du sixième rang au troisième rang en matière de taux d'emploi global dans le G8 entre 1976 et 2003.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la croissance de l'emploi est, en règle générale, également liée à la croissance des qualifications scolaires, lesquelles sont plus nécessaires que jamais dans l'économie mondiale et technologique d'aujourd'hui. En effet, les habitants de tous les pays du G8 sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études supérieures (tableau 4). En 2002, 43 % des Canadiens de 25 à 64 ans avaient un diplôme d'études techniques supérieures, un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'université, ce qui est la proportion la plus élevée des pays du G8 (voir *Sources des données et définitions*). Plus du tiers

des Japonais et des Américains de ce groupe d'âge (36 % et 38 % respectivement) avaient également atteint un niveau d'instruction tertiaire ou supérieur.

En 1991 et 2002, le taux d'emploi chez les personnes ayant poursuivi des études avancées était d'au moins 80 % dans tous les pays du G8 (tableau 4), alors qu'il variait entre 50 % et 67 % chez les personnes qui n'avaient pas de scolarité secondaire. Étant donné la corrélation entre scolarité avancée et emploi, il n'est pas surprenant que les quatre pays dont les populations sont les plus scolarisées (le Canada, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis) aient affiché aussi le taux d'emploi global le plus élevé en 2003 (tableaux 3 et 4).

De 1993 à 2003, les taux de chômage des pays du G8 allaient de 3 % à 12 %, le Canada se situant près du milieu (7,6 % en 2003). Cependant, il y a eu une tendance à la baisse du nombre moyen d'heures de travail dans tous les pays, sauf le Canada où ce nombre s'établissait à 33 heures par semaine aussi bien en 1993 qu'en 2003. Depuis 1993, le Japon a enregistré une baisse de deux heures de la semaine de travail moyenne, celle-ci passant de 36,6 à 34,6 heures mais demeurant toutefois la plus longue semaine de travail dans le G8 en 2003. Par contre, la France a affiché la semaine de travail la plus courte, celle-ci ayant chuté de trois heures pour se fixer à 27,5 heures par semaine en 2003. La baisse du nombre moyen d'heures de travail tient à plusieurs raisons, dont des modifications législatives (dans le cas de la France<sup>4</sup>), le vieillissement de la population active ou la hausse du travail à temps partiel (Galarneau, 2005).

**Tableau 3 Taux d'emploi dans le G7**

Âge	1976	2003	Variation
25-64 ans			
<b>Ensemble des deux sexes</b>		%	
États-Unis	64,3	71,2	6,9
Royaume-Uni	70,3	74,2	3,9
Canada	64,2	73,3	9,1
Japon	69,1	73,9	4,8
France	66,0	63,0	-3,0
Allemagne <sup>1</sup>	65,6	65,4	-0,2
Italie	52,2	57,1	4,9
<b>Hommes</b>			
États-Unis	79,3	76,9	-2,4
Royaume-Uni	86,7	81,0	-5,7
Canada	80,7	78,2	-2,5
Japon	87,8	86,7	-1,1
France	81,8	69,2	-12,6
Allemagne <sup>1</sup>	83,4	71,4	-12,0
Italie	76,6	71,0	-5,6
<b>Femmes</b>			
États-Unis	49,8	65,7	15,9
Royaume-Uni	54,0	67,4	13,4
Canada	47,7	68,5	20,8
Japon	51,0	61,0	10,0
France	50,3	56,9	6,6
Allemagne <sup>1</sup>	48,6	59,3	10,7
Italie	29,0	43,2	14,2

Source : Base de données de l'OCDE en ligne sur les statistiques du travail

<sup>1</sup> Seulement l'Allemagne de l'Ouest en 1976.

**Tableau 4 Certains indicateurs du marché du travail du G7 pour le groupe d'âge 25 à 64 ans**

	États-Unis	Royaume-Uni	Canada	Japon	France	Allemagne	Italie
<b>Niveau de scolarité<sup>1</sup></b>							
1991							
Moins que le secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	16	35	30	..	49	18	72
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle et postsecondaire	54	49	42	..	36	60	22
Supérieur	30	16	28	..	15	22	6
2002							
Moins que le secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	13	16	17	16	35	17	54
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle et postsecondaire	49	57	40	47	41	60	36
Supérieur	38	27	43	36	24	23	10
<b>Taux d'emploi par niveau de scolarité</b>							
1991							
Moins que le secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	52	61	55	..	58	51	54
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle et postsecondaire	74	78	75	..	78	74	74
Supérieur	85	86	82	..	85	86	87
2002							
Moins que le secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	57	53	55	67	58	51	50
Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle et postsecondaire	74	79	76	74	77	70	72
Supérieur	83	88	82	80	83	84	82
<b>Taux de chômage global</b>							
1993	6,9	10,0	11,4	2,5	11,1	7,7	10,1
1998	4,5	6,2	8,3	4,1	11,1	9,1	11,7
2003	6,0	5,0	7,6	5,3	9,4	9,6	8,6
<b>Nombre moyen d'heures de travail effectives par semaine</b>				Heures			
1993	35,1	33,1	33,0	36,6	30,5	29,6	31,2
1998	35,4	33,3	33,7	35,4	29,7	28,6	31,2
2003	34,5	32,2	33,0	34,6	27,5	27,8	30,6

Source : OCDE

1 D'après un système de classification internationale.

Nota : Le choix des années a été largement basé sur ce qui était disponible à l'OCDE.

Enfin, le vieillissement de la population active canadienne a fait l'objet de maintes discussions, mais cette population ne fait en réalité que rattraper la répartition par âge vieillissante des travailleurs des autres pays du G8. En effet, seul un tiers de la main-d'œuvre canadienne avait 40 ans ou plus en 1983, comparativement à la moitié en 2003, année où cette proportion allait de 46 % à 57 % dans les autres pays du G8 (tableau 5). Après 1983, le Canada et les États-Unis ont connu une forte progression (de 15 et 13 points de pourcentage, respectivement) de la proportion de la main-d'œuvre de 40 ans et plus, surtout en raison du vieillisse-

ment de la génération née après la Seconde Guerre mondiale. Toujours est-il que ce n'est pas le vieillissement de la population active qui est préoccupant en soi, mais plutôt l'effet de la grande vague démographique que va déclencher la sortie de cette génération du marché du travail, notamment le risque de pénurie de main-d'œuvre qualifiée<sup>5</sup>.

### La production manufacturière et son coût sont relativement faibles au Canada

Les indicateurs qui servent à comparer la production et le coût de la main-d'œuvre sont d'habitude

**Tableau 5 Proportion de la population active de 40 ans et plus dans les pays du G7**

	1983	2003
		%
États-Unis	38	51
Royaume-Uni	42	49
Canada	34	49
Japon	52	57
France	41	50
Allemagne	45	53
Italie	42	46

Source : OCDE

## Encadré : Sources des données et définitions

Le présent article se sert de chiffres provenant de plusieurs organismes qui recueillent et publient périodiquement des données internationales normalisées. Cependant, tandis que l'Agence centrale de renseignements (CIA) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) essaient de couvrir presque tous les pays du monde, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se concentre d'habitude sur ses 30 pays membres, parmi lesquels figurent tous les pays du G8 sauf la Russie. Néanmoins, l'OCDE tente d'englober les indicateurs économiques et du marché du travail de plusieurs pays importants qui ne sont pas membres, comme la Russie, mais admet d'emblée que le processus de collecte des données est moins bien établi dans les pays non-membres et que les séries chronologiques ne sont donc généralement pas très longues et sont moins fiables (OCDE, 2005b, p. 225). Concernant l'Allemagne, les données antérieures à 1991 ne se rapportent qu'à la partie ouest du pays (République fédérale d'Allemagne). On peut obtenir les renseignements et données utilisées dans le présent article des sites Internet suivants :

OCDE : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

OMC : [www.wto.org/indexfr.htm](http://www.wto.org/indexfr.htm)

World Fact Book (CIA) (en anglais) : [www.odci.gov](http://www.odci.gov)

Bureau of Labor Statistics des États-Unis (en anglais) : [www.bls.gov](http://www.bls.gov)

Cet article présente de nombreux indicateurs économiques et du marché du travail qui sont bien connus. Cependant, beaucoup d'autres indicateurs ont pu être utilisés, tels que le chômage chez les jeunes, le chômage prolongé, la répartition du revenu, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt ou la dette nationale.

Bien que tous les organismes susmentionnés s'appliquent à normaliser les concepts, méthodes et définitions pour établir des comparaisons internationales, certaines différences subsisteront néanmoins. Par conséquent, il faut faire preuve de circonspection au moment d'interpréter les différences de chaque année entre les pays, et il convient de juger en particulier les différences minimales comme se situant dans une marge d'incertitude (OCDE, 2005a, p. 11). Pour obtenir des exemples de certains des travaux faits sur les comparaisons internationales, voir Baldwin et coll. (2005) et l'OCDE (2005a).

Le **produit intérieur brut (PIB)** réel sert communément à évaluer l'activité économique totale après ajustement en fonction de l'inflation et constitue, par conséquent, une bonne mesure de la performance d'une économie donnée.

La **parité de pouvoir d'achat (PPA)** est le taux auquel la monnaie d'un pays doit être convertie vers la monnaie d'un autre pays pour l'achat d'un panier de biens et services équivalent. La PPA permet de niveler les différences de prix entre pays, ce qui entraîne donc des fluctuations bien inférieures à celles des taux de change du marché. La monnaie commune utilisée dans le présent article est le dollar américain. L'OCDE emploie les PPA mises à jour et qui sont élaborées en vertu du Programme Eurostat-OCDE sur les parités de pouvoir d'achat.

Le **commerce des marchandises** est l'achat (importation) et la vente (exportation) de toutes sortes de biens, allant des produits primaires bruts aux produits manufacturés spécialisés. Le commerce des services est exclu puisqu'il s'agit d'une activité relativement faible et que la couverture et la comparabilité internationale sont entachées d'incohérences considérables ([www.wto.org](http://www.wto.org)).

La **population active** est la population civile hors établissement ayant au moins un certain âge minimal caractéristique d'un pays (15 ans au Canada) et dont les membres étaient occupés ou chômeurs au moment de l'enquête.

Le **taux d'emploi** désigne le pourcentage de la population en âge de travailler et qui est occupée. Par exemple, le taux du noyau de la population en âge de travailler correspondrait au nombre de personnes de 25 à 64 ans qui sont occupées divisé par la population totale de cet âge.

Le **niveau de scolarité** correspond à une série d'indicateurs normalisés qui synthétise le plus haut niveau d'instruction atteint. L'OCDE encode les niveaux de scolarité selon la Classification internationale type de l'éducation, laquelle permet des comparaisons internationales. Parmi les sous-classifications courantes figure la suivante :

*Moins que le secondaire de 2<sup>e</sup> cycle* : sans diplôme d'études secondaires.

*Secondaire de 2<sup>e</sup> cycle et postsecondaire non supérieur* : diplôme d'études secondaires, ou diplôme d'un programme postsecondaire habituellement d'une durée de six mois à deux ans. Parmi les attestations des programmes figurent les certificats de formation professionnelle et les certificats de collège communautaire.

*Supérieur (ou tertiaire)* : désigne les programmes de formation professionnelle ou technique de niveau supérieur, habituellement d'une durée de 1 an et demi à 3 ans et sanctionnés par des diplômes d'études collégiales, et des programmes de certificats d'études universitaires (diplôme, grade de baccalauréat, premier grade professionnel, etc.).

Pour en savoir plus, voir [www.oecd.org/edu/eag2004](http://www.oecd.org/edu/eag2004).

élaborés à partir des données du secteur manufacturier parce que celles-ci sont facilement accessibles et que ce secteur englobe souvent l'essentiel du commerce de marchandises d'un pays donné (Sharpe, 1990). Les données sont converties en une monnaie commune (le

dollar américain) et indexées afin d'évaluer le taux de variation. La productivité du travail est exprimée sous forme de production horaire, c'est-à-dire le PIB total du secteur manufacturier divisé par le nombre total des heures travaillées dans le secteur<sup>6</sup>. Les taux de

**Tableau 6 Certains indicateurs de coût et de production manufacturière dans les pays du G7**

1992=100		États-Unis	Royaume-Uni	Canada	Japon	France	Allemagne	Italie
					En \$US			
<b>Production par heure</b>	1993	102,7	103,8	105,8	101,7	101,0	101,8	101,2
	1998	130,2	108,4	117,7	121,2	127,9	122,0	110,8
	2003	180,4	134,9	134,5	154,3	158,0	135,1	110,9
<b>Rémunération horaire</b>	1993	102,0	88,9	95,6 <sup>1</sup>	117,2	96,3 <sup>1</sup>	100,4	82,8
	1998	118,7	115,4	91,9 <sup>1</sup>	111,7	101,1 <sup>1</sup>	113,3	86,7
	2003	159,6	148,4	112,7 <sup>1</sup>	135,3	127,0 <sup>1</sup>	132,8	100,8
<b>Coût unitaire du travail</b>	1993	99,3	85,6	90,4	115,3	95,3	98,7	81,8
	1998	91,2	106,5	78,1	92,2	79,1	92,9	78,2
	2003	88,5	110,0	83,8	87,7	80,4	98,3	90,9

Source : U.S. Bureau of Labor Statistics

<sup>1</sup> Rémunération ajustée en fonction des impôts à l'emploi et des subventions gouvernementales pour estimer le coût du travail réel.

productivité (indice de base 100 en 1992) ont augmenté dans tous les pays du G8 au cours de la décennie dernière (tableau 6). Entre 1992 et 2003, la plus forte progression a été enregistrée aux États-Unis (80 %) et la plus faible (10 %), en Italie. Au Canada, la croissance de la productivité du travail s'est fixée en dessous de la moyenne, à 35 %.

La rémunération horaire des employés a aussi augmenté dans tous les pays, la plus forte hausse ayant été enregistrée aux États-Unis (60 %) et la plus faible, en Italie (1 %). Au Canada, la hausse de la rémunération horaire se situait à l'avant-dernier rang (13 %).

Inversement, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Italie, le coût unitaire de la main-d'œuvre — qui correspond aux traitements et avantages sociaux par unité de produit fabriqué — a baissé dans tous les pays entre 1992 et 2003, particulièrement au Canada et en France où cette chute a été de près de 20 %. Puisque la main-d'œuvre constitue souvent le facteur le plus important des coûts de production, la baisse des coûts unitaires de main-d'œuvre peut améliorer la position d'un pays. Que les taux de rémunération horaire augmentent parallèlement à la baisse des coûts unitaires de la main-d'œuvre semble contradictoire, mais cela est possible lorsque la productivité du travail augmente. Plus précisément, lorsqu'on peut produire davantage de biens en moins d'heures, comme ce fut le cas entre 1993 et 2003, à la fois les salaires et les bénéfices peuvent augmenter.

## Conclusion

D'après les données économiques et du marché du travail des pays du G8, ce groupe comprend certains des pays les plus puissants au monde économiquement. En effet, ces pays ont connu une expansion économique constante au cours des 15 dernières années, et l'ampleur de leur pouvoir économique se reflète dans leur PIB moyen par habitant, qui s'élevait à 29 700 \$US en 2004, contre 5 400 \$ dans les pays hors G8.

Le Canada a fait des progrès énormes en matière d'expansion économique annuelle moyenne, celle-ci étant passée de l'un des plus faibles taux au début des années 1990 au taux le plus élevé pendant la période la plus récente, à savoir 2000 à 2004. Le commerce international a joué un rôle capital à cet égard.

En outre, le Canada a aussi fait bonne figure en matière de croissance de l'emploi et du niveau de scolarité chez la population en âge de travailler. Vers 2003, le Canada se classait troisième pour ce qui est du taux d'emploi (73,3 %) des 25 à 64 ans, alors qu'il se classait sixième en 1976, avec un taux d'emploi de 64,2 %. En outre, les femmes canadiennes affichaient le meilleur taux d'emploi (68,5 %) des pays du G8. Le Canada et les États-Unis ont connu une forte natalité après la Seconde Guerre mondiale, et les deux pays sont actuellement confrontés au vieillissement rapide de leur main-d'œuvre, situation qui pourrait se répercuter sur les taux de remplacement de cette main-d'œuvre.

Bien que le Canada ait réussi à maîtriser la hausse des coûts de la main-d'œuvre au cours de la dernière décennie et à accroître son avantage concurrentiel, ses gains en productivité du travail ont été nettement inférieurs à ceux de la France, du Japon et des États-Unis. Quoiqu'il en soit, somme toute, le tableau économique d'ensemble indique que le Canada réussit à maintenir sa position parmi ses partenaires du G8, voire à les surpasser dans de nombreux cas.

---

Perspective

---

■ Notes

1 Les taux de croissance annuels moyens du PIB au Canada étaient relativement plus élevés pendant la période 2000-2002 qu'en 2003 et 2004.

2 Le mur de Berlin a été démantelé en 1989 mais la réunification officielle de l'Allemagne ne s'est faite qu'à la fin des années 1990, et les séries de données montrent donc pour la plupart les données combinées de l'Allemagne à partir de 1991.

3 La solidité de la monnaie d'un pays donné peut être un facteur important de hausse ou de baisse de la compétitivité des coûts. Par exemple, si le dollar canadien s'apprécie par rapport à la monnaie des autres pays, les exportations canadiennes de biens manufacturés deviennent plus onéreuses et les entreprises sont souvent contraintes de réduire le prix à l'exportation pour rester compétitives. Cependant, certains avantages cachés de l'appréciation du dollar peuvent contrebalancer le prix fluctuant des exportations et améliorer la compétitivité. Par exemple, selon le secteur, bon nombre de biens manufacturés nécessitent du matériel importé, lequel coûte moins cher grâce à l'appréciation du dollar. En outre, les entreprises canadiennes dont la dette se chiffre en dollars américains ou celles qui importent des machines et du matériel pour la production de biens profitent également de cette appréciation.

4 En 1998 et 2000, le gouvernement français a adopté une loi limitant la semaine de travail à un maximum de 35 heures.

5 Les caractéristiques changeantes des travailleurs âgés au Canada et l'évolution structurelle du marché du travail sont parmi les raisons pour lesquelles il faut s'attendre à ce que bon nombre de travailleurs actuels continuent de travailler après l'âge de 65 ans, âge traditionnel à la retraite (Duchesne, 2004).

6 La main-d'œuvre est le principal élément ou coût lié à la production de biens et le plus facile à mesurer. Cependant, le capital (tel que le matériel), l'énergie et les

matériaux sont aussi des facteurs de production. La productivité multifactorielle est un calcul de la production qui tient compte des effets des changements touchant tous les facteurs.

■ Documents consultés

BALDWIN, John R., Jean-Pierre MAYNARD, Marc TANGUAY, Fanny WONG et Beiling YAN. *Comparaison des niveaux de productivité au Canada et aux États-Unis : étude de certains aspects de la mesure*, Série de documents de recherche sur l'analyse économique, n° 11F0027MIF 2005028 au catalogue de Statistique Canada, 2005.

CROSS, Philip. « Revue de la croissance économique du Canada », *L'Observateur économique canadien*, n° 11-010 au catalogue de Statistique Canada, avril 2005, vol. 18, n° 4, p. 1-14.

DUCHESNE, Doreen. « Plus de personnes âgées au travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de février 2004.

GALARNEAU, Diane, Jean-Pierre MAYNARD et Jin LEE. « La semaine de travail : qu'en reste-t-il? », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, édition en ligne de juin 2005.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL. *Sixième rapport annuel sur le commerce international du Canada*, Ottawa, 2005, [www.international.gc.ca/eet](http://www.international.gc.ca/eet).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE). *International comparisons of labour productivity levels—estimates for 2003, 2005a*, Paris, [www.oecd.org/dataoecd/31/7/29880166.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/31/7/29880166.pdf).

—. Principaux indicateurs économiques de l'OCDE : pays non-membres, 2005b, février 2005.

ROY, Francine. « Échanges commerciaux du Canada avec la Chine », *L'Observateur économique canadien*, n° 11-010 au catalogue de Statistique Canada, juin 2005, vol. 18, n° 6, p. 1-9.

SHARPE, Andrew. « Le Canada à l'heure de la compétition internationale », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, été 1990, vol. 2, n° 2, p. 9-19.